

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

du LUNDI 25 MARS 2013 à 18 heures

à AGDE (salle du Conseil Municipal)

NOTE DE SYNTHÈSE

POLE FONCTIONNEMENT

FINANCES

N°1.→ REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012, DES RESTES A RÉALISER 2012, ET AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

En application de l'instruction M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Les résultats pouvant être estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos, peut procéder à la reprise anticipée des résultats. Conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement compte tenu des restes à réaliser.

Il est donc proposé de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	3 408 421,81 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution positif d'Investissement	414 681,58 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	2 589 800,85 €
Recettes	2 589 800,85 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement	2 100 000,00 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 308 421,81 €

TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	1 051 428,71 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution positif d'Investissement	41 112,35 €

PAEHM « LE PUECH » A PORTIRAGNES :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	295 110,97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-446 142,52 €

PAEHM « DE LA CROUZETTE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	182 624,18 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution positif d'Investissement	25 117,13 €

PAEHM « LES ROCHES BLEUES » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-53 225,00 €

PAEHM « DES PRADELS » A POMEROLS :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	160 737,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 207 876,10 €

PAEHM « DE LA CAPUCIERE » A BESSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	592 850,07 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 227 468,60 €

PAEHM « LES CLAIRETTES» A ADISSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 54 732,83 €

PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 212 316,80 €

PAEHM « L'AUDACIEUX » A FLORENSAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-995 047,13 €

PAEHM « LA MEDITERRANEENNE » A AGDE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	11 746,21 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-409 732,11 €

PAEHM « LE ROUBIE » A PINET :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-29 140,00 €

PAEHM « JACQUES CŒUR » A MONTAGNAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	5 204,60 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-27 086,85 €

« HAMEAU AGRICOLE » DE SAINT-THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	1 471,11 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-139 512,52 €

Les membres du Conseil communautaire seront invités à prendre en compte, provisoirement, les résultats de fonctionnement et d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2012, dans les conditions définies ci-dessus.

N°2.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM :

La balance du Budget Primitif 2013 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée se présente de la façon suivante (*ANNEXE VUE D'ENSEMBLE DES DEUX SECTIONS AINSI QUE LE DETAIL DES DEPENSES ET DES RECETTES*) :

- Section de Fonctionnement : 61 326 638,84 €
- Section d'Investissement : 13 743 661,97 €

Il est à préciser que le vote s'effectue par chapitre et par opération, sur la colonne « Propositions nouvelles ».

B.P. 2013 DE LA CAHM		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle
011	Charges à caractère général	8 454 568,57 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 368 370,00 €
014	Atténuation des produits	13 676 358,00 €
65	Autres charges de gestion courante	19 983 456,92 €
66	Charges financières	1 223 885,35 €
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	1 300 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 300 000,00 €
TOTAL.....		61 326 638,84 €
RECETTES		
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle
013	Atténuation de charges	100 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	193 060,00 €
73	Impôts et taxes	46 832 837,66 €
74	Dotations et participations	12 761 760,37 €
75	Autres produits de gestion courante	11 250 ,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	109 309,00 €
002	Résultat reporté 2012	1 308 421,81 €
TOTAL.....		61 326 638,84 €

B.P. 2013 DE LA CAHM		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle
20	Immobilisations incorporelles	69 448,00 €
204	Subventions d'Equipement versées	455 193,82 €
21	Immobilisations corporelles	1 919 460,00 €
23	Immobilisations en cours	232 006,03 €
Opération 1002	Port Fluvial / Hôtel Riquet	323 000,00 €
Opération 1003	Site Métiers d'Art d'Agde	341 000,00 €
Opération 1201	Aides à l'habitat privé (ANAH)	168 000,00 €
Opération 1202	Natura 2000	6 000,00 €
Opération 1301	Aides à l'habitat privé (CAHM)	480 000,00 €
Opération 203	ZAC Les Rodettes	17 000,00 €
Opération 209	Réseau Médiathèque Intercommunale	10 000,00 €

Opération 210	Centre Technique des champs Blancs	243 000,00 €
Opération 230	Bâtiments communautaires	397 752,80 €
Opération 231	Aire d'accueil gens du voyage Agde	24 726,23 €
Opération 233	Aire grand passage des gens du voyage	47 152,80 €
Opération 403	Digue de Bessan	18 800,00 €
Opération 405	Protection Littoral Agde	2 332 354,00 €
Opération 407	Acquisition Foncière / logement social	400 000,00 €
Opération 411	Centre Aquatique d'Agde	60 000,00 €
Opération 412	Château Laurens	310 000,00 €
Opération 413	Théâtre de Pézenas	40 000,00 €
Opération 502	Restruc. Urbaine échoppes MMA	130 149,00 €
Opération 505	Protection littoral Vias ouest	562 149,20 €
Opération 506	SIG	78 382,00 €
Opération 508	Subv. d'équip versées aux communes	210 000,00 €
Opération 602	Délégation Etat des aides à la pierre	350 000,00 €
Opération 701	Aggl'Haut débit	1 050 000,00 €
Opération 801	Informatique et téléphonie	220 000,00 €
Opération 901	Piscine de Pézenas	88 350,00 €
Opération 902	Zone des rochers	30 000,00 €
Opération 903	Abbatiale de Saint-Thibéry	330 000,00 €
	Total des dépenses d'équipement	10 943 923,88 €
13	Subventions d'investissement	5 980,36 €
16	Remboursement d'emprunts	2 024 448,73 €
458101	Opération pour compte de tiers n°01	10 000,00 €
040	Opérations d'ordres entre sections	109 309,00 €
041	Opérations patrimoniales	650 000,00 €
TOTAL.....		13 743 661,97 €
RECETTES		
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle
13	Subventions d'investissements	170 592,18 €
Opération 1002	Port Fluvial / Hôtel Riquet	70 400,00 €
Opération 1003	Site Métiers d'Art d'Agde	82 750,00 €
Opération 1201	Aides à l'habitat privé (ANAH)	168 000,00 €
Opération 405	Protection Littoral Agde	1 395 402,84 €
Opération 411	Centre Aquatique d'Agde	393 213,91 €
Opération 412	Château Laurens	280 530,00 €
Opération 413	Théâtre de Pézenas	243 602,00 €
Opération 505	Protection littoral Vias ouest	234 113,71 €
Opération 602	Délégation Etat des aides à la pierre	350 000,00 €
Opération 701	Aggl'Haut débit	544 314,37 €
Opération 901	Piscine de Pézenas	12 541,80 €
Opération 903	Abbatiale de Saint-Thibéry	158 750,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 722 657,97 €
	Total des recettes d'équipement	5 826 868,78 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	1 082 111,61 €
	Dotations Fonds divers réserves (1068)	2 100 000,00 €
024	Produits des cessions	60 000,00 €
458201	Opération pour compte de tiers n°01	10 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 300 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	650 000,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	414 681,58 €
TOTAL.....		13 743 661,97 €

Il est, également, proposé d'acter la reprise des Restes à Réaliser de la section d'investissement correspondant :

- en dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2012 telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements,
- et en recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Ils sont estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant leur adoption au Compte Administratif.

Le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos en section d'investissement, peut procéder à la reprise anticipée des restes à réaliser au Budget Primitif 2013.

BUDGET PRINCIPAL	RESTES A REALISER
Dépenses	2 589 800,85 €
Recettes	2 589 800,85 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Il appartiendra aux membres du Conseil communautaire d'approuver d'une part, le Budget Primitif 2013 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et d'autre part, de prendre en compte les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2012, dans les conditions définies ci-dessus.

N°3.→ ADOPTION DU TAUX D'IMPOSITION 2013 DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES :

La loi de finances pour 2010 a définitivement supprimé la Taxe Professionnelle. Cette dernière est désormais remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) composée :

- de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.),
- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)

Si la CVAE est obtenue en multipliant la valeur ajoutée de chaque entreprise par un taux égal à 1,5 %, taux unique appliqué sur l'ensemble du territoire national, la C.F.E. correspond à l'ancienne part de cotisation de T.P. assise sur les valeurs foncières. La Communauté d'agglomération doit donc en voter le taux d'imposition. Les bases prévisionnelles 2013 notifiées sont de 24 379 000,00 €, soit une augmentation de 1 365 000 € par rapport à la notification 2012 (+5,9 %). Le produit attendu pour 2013 est de 8 143 201 €. Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer pour maintenir le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 33,40 % en 2013.

N°4.→ ADOPTION DU TAUX D'IMPOSITION DE FONCIER NON BÂTI ET DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION DE L'EXERCICE 2013 :

- Taux de Foncier Non Bâti (F.N.B.) : cette fraction de taux à voter a pour origine le transfert des frais de gestion liés aux parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui a été transférée lors de la réforme fiscale. Les bases prévisionnelles 2013 notifiées sont de 2 629 000 € soit une augmentation de 52 000 € par rapport à la notification 2012 (+2,02 %). Le produit attendu pour 2013 est de 90 701 €. Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer pour maintenir le taux d'imposition du Foncier Non Bâti à 3,45 % en 2013.
- Taux de la Taxe d'Habitation (T.H.) : en 2011, les communautés d'agglomération ont récupéré la part de Taxe d'Habitation perçue auparavant par les départements. Le taux ainsi transféré à la CAHM était de 10,88 %. Les bases prévisionnelles 2013 notifiées sont de 149 425 000 €, soit une augmentation de 4 750 000 € par rapport à la notification 2012 (+3,28 %). Le produit attendu pour 2013 s'élève donc à 16 257 440 €. Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer pour maintenir le taux d'imposition de Taxe d'Habitation à 10,88 % en 2013.

N°5.→ ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'EXERCICE 2013 :

Par délibération du 11 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et est, également, devenue membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde au 1^{er} juin 2003. Dans ces conditions et dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, c'est la CAHM qui fixe chaque année le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en perçoit directement le produit. Elle reverse ensuite une participation au SMICTOM de Pézenas-Agde. Les bases d'imposition prévisionnelles 2013 notifiées sont de 111 162 541 €, soit une augmentation de 3,66 % par rapport à la notification 2012. Le produit attendu pour 2013 s'élève donc à 17 163 496 €. Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer pour maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 15,44 % en 2013.

→ ADOPTION DES BUDGETS ANNEXES :

Les balances des Budgets Primitifs 2013 des Budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée se présentent de la façon suivante (*ANNEXES VUE D'ENSEMBLE DES DEUX SECTIONS AINSI QUE LE DETAIL DES DEPENSES ET DES RECETTES*) :

Les votes s'effectueront par chapitre.

N°6.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU "TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE" :

B.P. 2013 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	3 553 163,71 €
014	Atténuation de produit	30 000,00 €
TOTAL.....		3 583 163,71 €
RECETTES		
73	Produit de la fiscalité	2 300 000,00 €
74	Subvention d'exploitation	231 735,00 €
002	Résultat reporté 2012	1 051 428,71 €
TOTAL.....		3 583 163,71 €

B.P. 2013 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
23	Immobilisations en cours	41 112,35 €
TOTAL.....		41 112,35 €
RECETTES		
001	Résultat reporté 2012	41 112,35 €
TOTAL.....		41 112,35 €

N°7.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "LE PUECH " A PORTIRAGNES :

B.P. 2013 DU PAEHM « LE PUECH »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	128 000,00 €
66	Charges financières	26 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 446 142,52 €
TOTAL.....		2 600 142,52 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre section	2 305 031,55 €
002	Résultat reporté 2012	295 110,97 €
TOTAL.....		2 600 142,52 €

B.P. 2013 DU PAEHM « LE PUECH »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	2 305 031,55 €
001	Résultat reporté 2012	446 142,52 €
TOTAL.....		2 751 174,07 €
RECETTES		
16	Emprunt	305 031,55 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 446 142,52 €
TOTAL.....		2 751 174,07 €

N°8.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "LA CROUZETTE " A SAINT- THIBERY :

B.P. 2013 DU PAEHM « LA CROUZETTE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	276 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	634 384,73 €
TOTAL.....		910 384,73 €
RECETTES		
70	Produit des services (Vente de terrains)	634 384,73 €
042	Opérations d'ordre entre sections	93 375,82 €
002	Résultat reporté 2012	182 624,18 €
TOTAL.....		910 384,73 €

B.P. 2013 DU PAEHM « LA CROUZETTE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Remboursement d'Emprunts	566 126,04 €
040	Opérations d'ordre entre sections	93 375,82 €
TOTAL.....		659 501,86 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	634 384,73 €
001	Résultat reporté 2012	25 117,13 €
TOTAL.....		659 501,86 €

N°9.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM « LES ROCHES BLEUES » A SAINT-THIBERY :

B.P. 2013 DU PAEHM « LES ROCHES BLEUES »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 602 450,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	53 225,00 €
TOTAL.....		1 655 675,00 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	1 655 675,00 €
TOTAL.....		1 655 675,00 €

B.P. 2013 DU PAEHM « LES ROCHES BLEUES »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 655 675,00 €
001	Résultat reporté 2012	53 225,00 €
TOTAL.....		1 708 900,00 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	53 225,00 €
16	Emprunt	1 655 675,00 €
TOTAL.....		1 708 900,00 €

N°10.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "LES PRADELS" A POMÉROLS :

B.P. 2013 DU PAEHM « LES PRADELS »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	47 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €
TOTAL.....		257 876,10 €
RECETTES		
74	Dotations et participations	97 138,18 €
002	Résultat reporté 2012	160 737,92 €
TOTAL.....		257 876,10 €

B.P. 2013 DU PAEHM « LES PRADELS »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001	Résultat reporté 2012	207 876,10 €
TOTAL.....		207 876,10 €
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €
TOTAL.....		207 876,10 €

N°11.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "LA CAPUCIÈRE" A BESSAN :

B.P. 2013 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 597 000,00 €
66	Charges financières	280 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 427 468,60 €
TOTAL.....		8 304 468,60 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	7 711 618,53 €
002	Résultat reporté 2012	592 850,07 €
TOTAL.....		8 304 468,60 €

B.P. 2013 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	7 711 618,53 €
001	Résultat reporté 2012	227 468,60 €
TOTAL.....		8 079 087,13 €
RECETTES		
16	Emprunt	1 651 618,53 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 427 468,60 €
TOTAL.....		8 079 087,13 €

N°12.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "LES CLAIRETTES" A ADISSAN :

B.P. 2013 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
TOTAL.....		54 732,83 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
TOTAL.....		54 732,83 €

B.P. 2013 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
001	Résultat reporté 2012	54 732,83 €
TOTAL.....		109 465,66 €
RECETTES		
16	Emprunt	54 732,83 €
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
TOTAL.....		109 465,66 €

N°13.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "LE PARC TECHNOLOGIQUE" A SAINT-THIBERY :

B.P. 2013 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €
TOTAL.....		222 316,80 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	222 316,80 €
TOTAL.....		222 316,80 €

B.P. 2013 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	222 316,80 €
001	Résultat reporté 2012	212 316,80 €
TOTAL.....		434 633,60 €
RECETTES		
16	Emprunt	222 316,80 €
040	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €
TOTAL.....		434 633,60 €

N°14.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "L'AUDACIEUX" A FLORENSAC :

B.P. 2013 DU PAEHM « L'AUDACIEUX »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	125 100,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	995 047,13 €
TOTAL.....		1 120 147,13 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	1 120 147,13 €
TOTAL.....		1 120 147,13 €

B.P. 2013 DU PAEHM « L'AUDACIEUX »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 120 147,13 €
001	Résultat reporté 2012	995 047,13 €
TOTAL.....		2 115 194,26 €
RECETTES		
16	Emprunt	1 120 147,13 €
040	Opérations d'ordre entre sections	995 047,13 €
TOTAL.....		2 115 194,26 €

N°15.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "LA MÉDITERRANÉENNE" A AGDE :

B.P. 2013 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	124 597,00 €
66	Intérêts de la dette	29 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 509 732,11 €
TOTAL.....		1 663 329,11 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	1 651 582,90 €
002	Résultat reporté 2012	11 746,21 €
TOTAL.....		1 663 329,11 €

B.P. 2013 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 651 582,90 €
001	Résultat reporté 2012	409 732,11 €
TOTAL.....		2 061 315,01 €
RECETTES		
16	Emprunt	551 582,90 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 509 732,11 €
TOTAL.....		2 061 315,01 €

N°16.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM "LE ROUBIÉ" A PINET :

B.P. 2013 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	426 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	29 140,00 €
TOTAL.....		455 140,00 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	455 140,00 €
TOTAL.....		455 140,00 €

B.P. 2013 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	455 140,00 €
001	Résultat reporté 2012	29 140,00 €
TOTAL.....		484 280,00 €
RECETTES		
16	Emprunt	455 140,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	29 140,00 €
TOTAL.....		484 280,00 €

N°17.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU PAEHM « JACQUES CŒUR » A MONTAGNAC :

B.P. 2013 DU PAEHM « JACQUES CŒUR »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	880 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	27 086,85 €
TOTAL.....		907 086,85 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	901 882,25 €
002	Résultat reporté 2012	5 204,60 €
TOTAL.....		907 086,85 €

B.P. 2013 DU PAEHM « JACQUES CŒUR »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	901 882,25 €
001	Résultat reporté 2012	27 086,85 €
TOTAL.....		928 969,10 €
RECETTES		
16	Emprunt	901 882,25 €
040	Opérations d'ordre entre sections	27 086,85 €
TOTAL.....		928 969,10 €

N°18.→ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DU « HAMEAU AGRICOLE » DE SAINT-THIBERY :

B.P. 2013 DU « HAMEAU AGRICOLE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	903 146,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	139 512,52 €
TOTAL.....		1 042 658,52 €
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	1 041 187,41 €
002	Résultat reporté 2012	1 471,11 €
TOTAL.....		1 042 658,52 €

B.P. 2013 DU « HAMEAU AGRICOLE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 041 187,41 €
001	Résultat reporté 2012	139 512,52 €
TOTAL.....		1 180 699,93 €
RECETTES		
16	Emprunt	1 041 187,41 €
040	Opérations d'ordre entre sections	139 512,52 €
TOTAL.....		1 180 699,93 €

Il appartiendra à l'Assemblée délibérante d'approuver chaque Budget Primitif 2013 des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

TRANSPORTS

N°19.→ PARTICIPATION DE LA CAHM AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HERAULT : subvention complément de prix

Depuis 2012, le Syndicat Mixte Hérault Transport est totalement assujéti à la T.V.A. Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de verser au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault une subvention complément de prix (soumise à T.V.A : 7 %) au titre des réductions accordées à certaines familles en application du règlement scolaire adopté par le Syndicat Mixte. Cette subvention sera versée sur la base des réductions partielles ou totales effectivement accordées par le Syndicat Mixte dans le cadre du transfert de compétence décidé par l'agglomération, en complément de la subvention d'équilibre (non assujéti à la T.V.A). La somme de ces deux subventions constituant la contribution de la CAHM au Syndicat Mixte Hérault Transport : pour l'année 2013, le montant prévisionnel de la subvention « complément de prix » est estimé à 513 600 € H.T et le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre à 301 124 € (non assujéti à la T.V.A).

POLITIQUE DE LA VILLE

N°20.→ AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE DE VIAS : achat d'une parcelle complémentaire cadastrée section DA n°111

Depuis l'ouverture de l'aire de grand passage de Vias, la Communauté d'agglomération est confrontée à quelques nuisances causées aux riverains par les occupants du terrain, soit en moyenne 400 personnes par groupe, qui n'utilisent que très peu les sanitaires qui leur sont mis à disposition mettant en avant une implantation de ces équipements inadaptée et à la vue de tous. Afin de remédier à ce problème, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de faire l'acquisition de la parcelle attenante au terrain de l'aire d'accueil afin d'y installer les sanitaires. Ce terrain cadastré section DA n°111 d'une surface de 1 531,90 m² et appartenant à monsieur Christian CALDUCH pourrait être acheté à l'amiable pour une somme de 4 600 €.

N°21.→ REPARTITION DES SUBVENTIONS AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2013 :

Dans le cadre de ses compétences en matière de Politique de la Ville, la Communauté d'agglomération participe -au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale- à l'amélioration du quartier prioritaire du centre-ville d'Agde autour de 3 axes principaux (*préserver la cohésion sociale, s'attaquer aux causes de la pauvreté et de l'exclusion, concilier au sein du quartier : identité et mobilité*) et 5 thématiques (Citoyenneté-prévention de la délinquance, Insertion-emploi, développement économique, Habitat-cadre de vie-déplacements, Santé, Réussite éducative-access à la culture-lien social).

Par délibération du 4 avril 2011, un avenant au CUCS a été signé par l'ensemble des partenaires institutionnels (l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers, la ville d'Agde et la CAHM) pour la période 2011-2014.

Pour l'exercice 2013, un appel à projet a été lancé en septembre 2012, concernant les 5 thématiques prioritaires. L'enveloppe globale CAHM prévue pour financer 25 actions s'élève à 72 800 €.

Ainsi, dans le cadre d'une première répartition, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 5 000 € à la VILLE D'AGDE pour le fonctionnement de la MJD (Maison de la Justice et du Droit)
- 3 000 € à la VILLE D'AGDE pour l'action « Club EJA » (espace jeunes Agathois) : prise en charge des jeunes (11/17 ans) hors temps scolaire
- 1 500 € à la VILLE D'AGDE pour l'action « Cirque en Ville »
- 7 000 € à l'ADIAV (Association départementale d'information et d'Aide aux Victimes) pour l'action « Aide aux victimes par l'accueil, l'écoute, l'information par le droit et l'orientation ».
- 7 000 € au CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Hérault) pour l'action « Permanences d'information et de médiation familiale ».

- 800 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Prévention du Surendettement »
- 1 500 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Parentalité »
- 1 000 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Français Langue d'Insertion »
- 10 000 € à EPISODE pour l'action « Point Ecoute » : permanences à Agde pour les jeunes en situation de conduite addictive et de mal être et de leurs parents
- 1 000 € à la COMPAGNIE DES CABOTINS pour « l'Activité Théâtrale Jeunesse »
- 500 € à la COMPAGNIE DES CABOTINS pour l'action « Stages de Théâtre pour ados »
- 1 500 € aux FOYERS RURAUX pour l'action « Les Portes du Temps, Canal du Midi »
- 10 000 € à COMHA (Comité d'organisation et Manifestations Historiques d'Agde) pour la création d'ateliers de remobilisation de personnes adultes du quartier
- 1 000 € à l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) pour son action spécifique « Permanences à la Maison de l'Habitat » en lien avec le centre social pour les habitants du quartier
- 1 000 € à Mission Locale d'Insertion Centre Hérault des jeunes de 16 à 25 ans pour l'action « Code de conduite »
- 11 000 € à CLJ (Centre de loisirs des jeunes de la Police Nationale) pour son action « accueil de loisirs sans hébergement » avec des activités éducatives
- 1 000 € à ATHLETIC CLUB pour son action « Athlez vous bien ».
- 500 € à DIMENSION 34 pour son action « Hip Hop »
- 1 000 € à GENERATION MUSIC pour son action « Culture Gitane »
- 2 000 € à ASSO CONSEIL 34 pour son action « Prévention des Risques Internet »
- 1 000 € à TOUT SIMPLEMENT ENSEMBLE pour son action « Sorties culturelles pour les femmes »
- 500 € à TOUT SIMPLEMENT ENSEMBLE pour son action « Ile des Machines » : action d'éveil artistique pour les jeunes
- 2 000 € à IMAGINEIRE pour son action « Atelier Patrimoine » : découverte de l'identité de la ville pour les habitants du quartier
- 1 000 € à IMAGINEIRE pour son action « Master class Kajon »
- 1 000 € à LOVE FLAM AND CO pour son action « La roulotte savante en marche »

Ces subventions viennent en supplément de celles accordées par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE), le Conseil Général, la CAF et la ville d'Agde, selon les projets. En conséquence, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur cette première répartition de subventions.

N°22.→ ACTIONS DE PREVENTION DANS LE CADRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE : versement d'une subvention de fonctionnement à l'association TRIMARD'OC

Dans le cadre des actions de prévention de sécurité routière organisées sur le territoire communautaire et inscrite au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'association TRIMARD'OC de Thézan Les Béziers propose d'intervenir auprès de trois collèges situés sur le territoire (*Collège Bonne Terre à Pézenas, Collège Victor Hugo sur Bessan, Collège René Cassin sur Agde*) de la Communauté d'agglomération pour les élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} sur les risques des accidents de deux roues.

L'action consiste en des séances de témoignages et d'information d'une heure par classe, organisées par le responsable de l'association et la projection d'un film sur les accidents des deux roues qui sera suivie d'un débat.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 300 euros à l'association TRIMARD'OC pour la réalisation de ces séances d'intervention dans les collèges sur la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 30 juin 2013 à raison d'une demi-journée par collège, ce qui représente 900 élèves au total.

MARCHES PUBLICS

N°23.→ MARCHE N°2011-05 SERVICES DE TELECOMMUNICATION DE LA CAHM : Avenant N°1 au lot 5 "téléphonie mobile" avec SFR

En date du 1^{er} juin 2011 la Communauté d'agglomération a passé pour une durée de quatre années un marché avec l'opérateur SFR. Ce marché prévoyait une partie à prix global et forfaitaire pour un montant de 88 725,60 € (soit 22 181,40 €/an) et une partie à bons de commandes pour les nouveaux besoins des services de la CAHM, partie à bons de commande qui doit être réintégrée au montant annuel du marché en fin d'année civile. Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de passer un avenant N°1 d'un montant de 19 317,44 € HT (soit 23 103,65 € TTC) correspondant à ces nouveaux services et matériels pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 décembre 2012. L'Assemblée délibérante sera amenée à se prononcer.

N°24.→ PAEHM « L'AUDACIEUX » A FLORENSAC : Avenant de moins-value avec l'Entreprise SOGETRALEC

Dans le cadre de l'aménagement des travaux de réalisation du PAEHM de « L'AUDACIEUX » à Florensac, la Communauté d'agglomération a attribué le marché de travaux du lot 2 "réseaux secs" à l'entreprise SOGETRALEC pour un montant de 176 480,50 € HT. Lors de l'exécution de son marché, l'entreprise a été amenée à réaliser des travaux en plus (longueur de câbles supplémentaires, modification du réseau par France Télécom) mais également en moins (génie civil et équipement du poste transformateur) engendrant un avenant global de moins-value de 18 650,70 € HT (soit 10,56 %). Conformément à l'article 16 du CCAG travaux, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de passer un avenant de moins-value de 18 650,70 € HT.

N°25.→ FOURNITURE DE MATERIEL D'ARROSAGE : lancement et autorisation de signature du marché

Dans le cadre de ses compétences en matière d'entretien des espaces verts, la Communauté d'agglomération a besoin régulièrement de fournitures de matériels d'irrigation pour un montant estimatif de 80 000 € HT. Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à bons de commande sans minimum, ni maximum. L'Assemblée délibérante sera amenée à se prononcer.

N°26.→ MARCHE N° 2012-38 - ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES : modification de la délibération N°16 du Conseil communautaire du 19 février 2013

Par délibération en date du 19 février 2013, le Conseil communautaire a autorisé monsieur le Président à signer les marchés suivants :

- ✓ Lot 1 " acquisitions de camions bennes neufs simple et doubles cabines " : entreprise NISSAN TAILLEFER pour un montant de 167 239,23 € HT
- ✓ Lot 2 "acquisitions camionnettes de type pick up' : entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 16 081,40 € HT
- ✓ Lot 3 "acquisitions de fourgons et camionnettes neufs: entreprise NISSAN TAILLEFER pour un montant de 60 304,65 € HT
- ✓ Lot 4 "acquisitions de véhicules de tourisme neufs": entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 25 861,33 € HT

Ces marchés HT ont été calculés sur la base du montant TTC figurant dans les rapports d'analyse des offres. Cependant ces montants comprennent l'acquisition des véhicules, déduction faite des reprises mais ne correspondent pas à la valeur réelle des marchés attribués et figurant sur les actes d'engagement.

Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de rectifier cette confusion et de modifier la délibération du 19 février 2013 de la façon suivante :

- ✓ Lot 1 "acquisitions de camions bennes neufs simple et doubles cabines" attribué à l'entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 171 470 € HT (cartes grises et immatriculation non comprise) au lieu de 167 239,23 € HT
- ✓ Lot 2 "acquisitions camionnettes de type pick up" : attribué à l'entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 17 447,21 € HT (cartes grises et immatriculation non comprise) au lieu de 16 081,40 € HT
- ✓ Lot 3 "acquisitions de fourgons et camionnettes neufs" : attribué à l'entreprise entreprise NISSAN TAILLEFER pour un montant de 60 660 € HT (cartes grises et immatriculation non comprise) au lieu de 60 304,65 € HT
- ✓ Lot 4 "acquisitions de véhicules de tourisme neufs" : attribué à l'entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 26 859,94€ HT (cartes grises – immatriculation comprise) au lieu de 25 861,33 € HT

L'Assemblée délibérante sera amenée à se prononcer.

N°27.→ ACQUISITION DE NOUVELLES BALAYEUSES : lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature du marché

Dans le cadre du renouvellement du matériel de voirie, la Communauté d'agglomération souhaite faire l'acquisition de balayeuses de voirie pour un montant estimatif de 510 000 € HT. Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir. Le dossier de consultation comprendra deux lots :

- ✓ Lot 1 "acquisition d'une balayeuse à déplacement rapide"
- ✓ Lot 2 "acquisition de balayeuses à déplacement lent " (2 en tranche ferme et 1 en tranche conditionnelle)

L'Assemblée délibérante sera amenée à se prononcer.

RESSOURCES HUMAINES

N°28.→ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : création de deux postes de Technicien principal de 2^{ème} classe

Afin d'accompagner l'évolution de la structure notamment le développement de nos systèmes d'information, il est proposé de modifier le Tableau des emplois et de créer un poste relevant du grade de Technicien principal 2^{ème} classe au sein du Système d'Informations Géographiques (SIG) et un poste relevant du grade de Technicien principal 2^{ème} classe au sein du service informatique. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur cette modification du Tableau des emplois.

ADMINISTRATION GENERALE

N°29.→ MODIFICATION DE LA COMPOSITION (NOMBRE ET REPARTITION DE SIEGES), DU CONSEIL D'AGGLOMERATION POUR LE MANDAT 2014/2020 - APPLICATION DE LA LOI DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

En application de la Loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, modifiée par la Loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés d'agglomération, l'article L 5 211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre et la répartition des membres du Conseil communautaire sont établis :

- soit par accord des Conseils Municipaux (à la majorité qualifiée : 2/3 des conseils des communes membres représentant la moitié de la population totale, ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale).

Cette répartition tient compte de la population municipale de chaque commune. Chaque commune doit disposer d'au moins 1 siège, et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Le nombre total de sièges est plafonné.

- soit selon des modalités prévues par la Loi, à partir d'un nombre de sièges théorique fixé par tranches démographiques. Ce dispositif légal donnerait le résultat suivant :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (au 1/01/2013)	PROPORTION POPULATION	NOMBRE DE SIEGES	PROPORTION SIEGES	Rappel nombre actuel de sièges	Ecart.
Adissan	966	1,4%	1	2,1%	1	
Agde	24 567	35,2%	17	36,2%	10	7
Aumes	440	0,6%	1	2,1%	1	
Bessan	4 585	6,6%	3	6,4%	3	
Castelnau de Guers	1 123	1,6%	1	2,1%	1	
Caux	2 509	3,6%	1	2,1%	2	-1
Cazouls d'Hérault	329	0,5%	1	2,1%	1	
Florensac	4 882	7,0%	3	6,4%	3	
Lézignan la Cèbe	1 429	2,0%	1	2,1%	1	
Montagnac	3 593	5,1%	2	4,3%	3	-1
Nézignan l'Evêque	1 520	2,2%	1	2,1%	1	
Nizas	582	0,8%	1	2,1%	1	
Pézenas	8 251	11,8%	5	10,6%	5	
Pinet	1 402	2,0%	1	2,1%	1	
Pomérols	2 177	3,1%	1	2,1%	2	-1
Portiragnes	3 160	4,5%	2	4,3%	3	-1
Saint Pons de Mauchiens	656	0,9%	1	2,1%	1	
Saint-Thibéry	2 344	3,4%	1	2,1%	2	-1
Vias	5 354	7,7%	3	6,4%	5	-2
Total	69 869	100%	47		47	

Dans un souci de libre expression démocratique des communes membres de notre Communauté d'agglomération, il est proposé de rechercher un accord le plus large entre les Conseils Municipaux.

Avec la double préoccupation de ne réduire le nombre actuel de sièges pour aucune commune et de tenir compte du critère imposé par la Loi de la population, le nombre et la répartition des sièges proposés sont les suivants :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (au 1/01/2013)	PROPORTION POPULATION	NOMBRE DE SIEGES	PROPORTION SIEGES
Adissan	966	1,4%	1	1,8%
Agde	24 567	35,2%	17	30,9%
Aumes	440	0,6%	1	1,8%
Bessan	4 585	6,6%	3	5,5%
Castelnau de Guers	1 123	1,6%	1	1,8%
Caux	2 509	3,6%	2	3,6%
Cazouls d'Hérault	329	0,5%	1	1,8%
Florensac	4 882	7,0%	3	5,5%
Lézignan la Cèbe	1 429	2,0%	1	1,8%
Montagnac	3 593	5,1%	3	5,5%
Nézignan l'Evêque	1 520	2,2%	1	1,8%
Nizas	582	0,8%	1	1,8%
Pézenas	8 251	11,8%	6	10,9%
Pinet	1 402	2,0%	1	1,8%
Pomérols	2 177	3,1%	2	3,6%
Portiragnes	3 160	4,5%	3	5,5%
Saint Pons de Mauchiens	656	0,9%	1	1,8%
Saint-Thibéry	2 344	3,4%	2	3,6%
Vias	5 354	7,7%	5	9,1%
Total	69 869	100%	55	

La délibération sera notifiée aux communes membres qui devront se prononcer (à la majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse) avant le 30 juin 2013. Au regard de l'ensemble des délibérations, le représentant de l'Etat constatera par Arrêté le nombre total de sièges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et celui attribué à chaque commune lors du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

N°30.→ CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE :

Dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs, la Communauté d'agglomération doit prévoir une convention avec l'Etat de mise en œuvre de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité qui lui permettra de transmettre par voie électronique l'ensemble de ses actes administratifs (décisions, délibérations, arrêtés...) et qui prévoit les obligations de la Communauté d'agglomération en matière de dématérialisation. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur ladite convention.

N°31.→ CONSTRUCTION D'UN RESEAU TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAHM : modification du plan de financement

Dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'agglomération a en charge "l'établissement et l'exploitation de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiatives privées et publiques participant à l'aménagement du territoire, encourageant le développement économique et, répondant aux besoins propres de la Communauté d'agglomération". A ce titre, des travaux de génie civil et de câblage en fibre optique doivent être réalisés par tranches sur l'ensemble du territoire intercommunal afin que la CAHM puisse disposer de son propre réseau très haut débit (> 100 Mbits/s).

Par délibérations adoptées en séances de décembre 2010 et d'avril 2011, le Conseil communautaire a autorisé le Président à solliciter les subventions aux partenaires institutionnels mais au regard de l'évolution de leur prise de position, le plan de financement prévisionnel est modifié. Aussi, il convient à ce jour d'autoriser monsieur le Président à solliciter à nouveau ces aides financières.

N°32.→ SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT BEZIERS CAP D'AGDE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON : convention de prestation de service

La Communauté d'agglomération a été sollicitée par le Syndicat mixte de l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde afin que réalisée en leur faveur une mission d'accompagnement dans le domaine financier (montage et suivi financier, contrôle de gestion), conseil en matière de gestion de ressources humaines, conseil en montage de marchés public.

Afin de répondre favorablement à la demande et en concertation avec le Syndicat mixte, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer une convention de prestation de service d'une durée de 12 mois prévoyant, en contrepartie de l'exercice de la prestation, le paiement par le Syndicat mixte d'une somme d'un montant de 47 500 € évaluée d'un commun accord en fonction de la charge de travail et des compétences techniques apportées.

N°33.→ SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PEZENAS-AGDE : adhésion des communes de Cabrerolles, Caussinojous, Faugères et Laurens

Dans la séance du 30 janvier 2013, le Comité syndical du SMICTOM de Pézenas-Agde a émis un avis favorable à l'adhésion des communes de Cabrerolles, Caussinojous, Faugères et Laurens qui est la conséquence de la fusion des communautés de communes Coteaux et Châteaux, FRAMPS 909 et de Faugères devenues au 1^{er} janvier 2013 une seule intercommunalité dénommée la Communauté de Communes des Avants Monts du Centre Hérault.

Conformément aux dispositions du CGCT et aux statuts du Syndicat mixte, cette adhésion doit être approuvée par un vote des organes délibérants des collectivités membres dans un délai de trois mois à réception de la notification. Les membres du Conseil communautaire seront donc amenés à donner un avis sur l'adhésion des communes de Cabrerolles, Caussinojous, Faugères et Laurens au SMICTOM de Pézenas-Agde.

POLE PROJETS

VITICULTURE

N°34.→ ASSOCIATION ROUTE DES VIGNERONS ET DES PECHEURS : attribution de subvention et approbation de la convention d'objectif

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et plus particulièrement en matière de viticulture, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite poursuivre le partenariat engagé avec l'association « Route des Vignerons et des Pêcheurs », qui regroupe environ 67 viticulteurs et qui œuvre pour mieux faire connaître et vendre les vins du territoire. Les principales actions menées en 2013 seront : la participation à des actions spécifiques (journée du Terroir, Fête de la mer, salon du Nautisme, Challenge des villes Maritimes..) ainsi qu'à VINOCAAP et des salons professionnels. Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder à l'association pour l'année 2013 une subvention d'un montant global de 92 500 €.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N°35.→ SERVITUDE DE VUE IMPRIMERIE AGATHOISE - DECHETTERIE D'AGDE :

Dans le cadre du déménagement et de la modernisation du journal "L'AGATHOIS" au sein de la zone des 7 fonts à Agde, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser une servitude de vue afin que le permis de construire puisse être accordé au journal. En effet, ce dernier prévoit une implantation du bâtiment en limite de propriété du terrain appartenant à la Communauté d'agglomération et sur lequel est située la déchetterie. Cette servitude de vue, fera l'objet d'un acte notarié dans lequel il sera précisé que la Communauté d'agglomération ne pourra pas procéder à l'élévation d'édifices devant les ouvertures ni à la plantation de végétaux situés devant les ouvertures. L'Assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur la signature de l'acte notarié.

HABITAT

N°36. → DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2010-2015 : approbation de l'Avenant n°3 à la convention de compétence des aides à la pierre - approbation de l'Avenant 2013 déterminant l'enveloppe octroyée par l'Etat approbation de l'Avenant annuel à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre la CAHM et l'Anah et approbation du Programme d'Actions Territorial 2013

- Il s'agit de passer un avenant n° 3 à la convention « dite mère » de délégation de compétences des aides à la pierre. Les fonds propres de la CAHM sont engagés pour 1 452 000 € pour le parc public et pour 661 000 € pour le parc privé. Depuis 2012, la Communauté d'agglomération assure la délégation complète des aides à la pierre (instruction des dossiers et la gestion des financements s'y rapportant).
- Concernant le Parc public, l'Avenant 2013 détermine l'enveloppe octroyée par l'Etat soit 578 606 € correspondant à la répartition de l'enveloppe régionale sans réserve LOLF mais gel budgétaire national déduit : 6 024 € pour les études, 395 576 € pour les logements familiaux en zone B2 et C et 177 006 € pour les logements familiaux en zone B1 (AGDE).
Cela pour les objectifs fixés à : 70 PLAI dont 30 en zone B1 et 172 PLUS dont 72 en B1. On y ajoute la production prévisionnelle de 20 logements familiaux en PLS et 8 logements PSLA.
- Il s'agit de la prise en charge complète en termes de délégation des aides à la pierre (soit, notamment, l'instruction et le paiement des aides de l'Anah) par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au début de chaque année, par un Avenant à la convention de gestion des aides à l'habitat privé afin de fixer les objectifs et le montant des droits à engagement pour l'année. Il détermine notamment, pour 2013 les montants des droits à

engagements délégués : Anah : 1 317 050 € dont 231 602 mis en réserve ; Fonds d'Aide pour la Rénovation Thermique (FART) : 165 249 €.

Cela pour les objectifs suivants : 112 logements de propriétaires occupants, 41 logements locatifs et 20 logements en copropriété.

- S'agissant de la délégation des aides à la pierre sur le Parc de logements privés, la Communauté d'agglomération doit arrêter chaque année son Programme d'Actions Territoriales. Les Programmes d'Actions Territoriales constituent un support opérationnel déterminant pour la gestion des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé par les délégations locales de l'Anah et les délégataires, notamment en contribuant à l'opposabilité des règles de priorités. Le PAT constitue le support de l'évolution du volet "habitat privé" du PLHI au vu des enjeux et des objectifs chiffrés du territoire pour l'habitat privé. Il définit les dispositions et actions qui seront mises en œuvre dans l'année pour la réalisation de ces objectifs. Les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des projets pour 2013 se déclinent de la façon suivante :

Concernant les propriétaires occupants :

- L'ensemble des travaux subventionnables avec une priorité aux travaux d'économie d'énergie
- Les sorties d'insalubrité, de péril ainsi que les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)
- Les travaux qui permettent de sortir le logement de son état de dégradation
- Les travaux pour le maintien à domicile, l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
- Les dossiers de travaux en secteur diffus

De plus, développer une offre en accession abordable représente un enjeu pour le devenir des centres anciens de notre territoire.

Concernant les propriétaires bailleurs :

- Les sorties d'insalubrité, de péril et les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme) ainsi que les logements très dégradés
- Les travaux relevant de la politique en faveur du développement durable qui permettent de réaliser des économies d'énergie en matière de dépenses énergétiques
- Les logements à loyers maîtrisés
- Les travaux pour réhabiliter un logement dégradé
- Les travaux réalisés à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence.
- Les travaux de transformation d'usage d'un local
- Les travaux pour l'autonomie de la personne
- Les dossiers de travaux en secteur diffus

Concernant les copropriétés en difficultés :

- organisation et redressement tant sur le plan financier que sur le volet gestion
- travaux en parties communes
- les dossiers de travaux en secteur diffus

Études de faisabilité RHI-THIRORI :

Sur les secteurs les plus fragiles notamment sur le centre ancien d'Agde (bâti dégradé, problématiques sociales...) en vue de mettre en place des outils de RHI ou THIRORI.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à autoriser monsieur le Président à signer l'Avenant n°3 à la convention de délégation des aides à la pierre 2010/2015 d'une part et l'Avenant 2013 qui détermine l'enveloppe octroyée par l'Etat aussi que la nouvelle convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'Anah d'autre part et ensuite à approuver le Programme d'Actions Territoriales 2013 portant sur le Parc de logements privés.

N°37. → PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX 2013 : modulation du montant des subventions de l'Etat

Dans le cadre de la gestion des financements des aides à la pierre que l'Etat a déléguée, pour l'année 2013 le calcul de l'enveloppe octroyée pour la production est de 578 606 € dont :

- 6 024 € (réservés) au titre des études
- 395 576 € pour les logements sociaux familiaux
- 177 006 € pour les logements sociaux familiaux de la zone B1 (AGDE)

La part attribuée aux logements locatifs familiaux est calculée en fonction du nombre de logements à produire en PLAII (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) 40 x 8 790 € (subvention moyenne par logement) et 30 x 5250€ pour les PLAII en zone B1, du nombre de logements à produire en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) 100 x 500 € et 72 x 250 € pour les PLUS en zone B1.

Aussi, il est proposé de moduler les subventions de la façon suivante :

- fixer les montants maximum du PLAI en fonction des différents zonages, donc de la tension du marché et d'augmenter les montants des subventions dans les communes soumises à la loi SRU considérant leurs contraintes à produire :
 - en zone B1 pour AGDE (commune SRU) une subvention de 5 250 € /logement. Sur cette zone B1, il convient de souligner qu'« Action logement », structure qui gère la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), abondera les aides de l'Etat, à la surcharge foncière à hauteur de 177 006 €, en octroyant une subvention égale à celle de l'Etat soit, 5 250 €/PLAI et 250 €/PLUS. Cette intervention fera l'objet d'une convention.
 - en zone B2 pour VIAS (commune SRU) une subvention de 9 500 € /logement et pour PORTIRAGNES de 8 900 €/logement
 - en zone C pour BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, PEZENAS (communes SRU) une subvention de 8 900 €/logement
 - et pour toutes les autres communes une subvention de 8 000 €/logement
- le montant de la subvention PLUS est fixé à 500 €/ logement sur toutes le communes sauf pour AGDE qui est fixé à 250 € / logement

L'Assemblée délibérante sera amenée à se prononcer.

N°38.→ LOI « DUFLOT » - DISPOSITIF DE DEFISCALISATION - AGREMENT DES COMMUNES ZONE B2 : communes éligibles, Portiragnes et Vias

Dans le cadre de la Loi de finances 2013 du 29 décembre 2012 a été mis en place le dispositif de défiscalisation dit « Duflot » qui s'applique de droit à la commune d'Agde (seule commune du territoire intercommunal relevant d'une zone A ou B1). Toutefois la Loi permet aux communes de la zone B2 d'y prétendre si elles remplissent certains critères.

La DREAL LR a fait une analyse suivant différents indicateurs et les communes de Portiragnes et Vias classées en Zone B2 sont proposées en priorités pour une dérogation. De plus ces communes font de la prospection de projets et ont pour objectif de créer une Zone d'Aménagement Concerté qui permettrait de proposer des produits différents pouvant répondre aux besoins de la population tout en créant une mixité sur ces zones.

La Communauté d'agglomération disposant d'un Programme Local pour l'Habitat, les membres du Conseil communautaires seront amenés à valider cette demande d'agrément afin que les dossiers puissent être instruits avant la date limite de remise du 31 mars 2013.

→ PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX :

La CAHM, par délibération du 13 décembre 2005, a décidé de garantir les financements octroyés aux organismes HLM leur permettant la réalisation de logements sociaux sur son territoire.

De plus, en application de l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits.

Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de valider les garanties des projets décrits ci-dessous et le principe d'attribution des logements de ces opérations.

GARANTIE D'EMPRUNT DU PROGRAMME DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « LE PRESBYTERE » A CASTELNAU DE GUERS REALISE PAR la S.a. d'HLM DOMICIL :

DOMICIL sollicite la Communauté d'agglomération, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour garantir les prêts nécessaires aux financements de l'opération «*Le Presbytère*» située rue 5 rue Silène à CASTELNAU DE GUERS (3 logements locatifs sociaux) représentant 554 497,00 € de travaux. Cette garantie sera accordée à hauteur de 75 % du montant total des emprunts de 279 133,00 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts 209 349,75 € répartis ainsi :

N°39.→ 184 530,75 € représentant 75 % de 246 041 € en prêt PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb -point de base- (soit à titre indicatif 1,75 % - 0,20 = 1,55 %)

N°40.→ 24 819,00 € représentant 75 % de 33 092 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb -point de base- (soit à titre indicatif 1,75 % - 0,20 = 1,55 %)

GARANTIE D'EMPRUNT DU PROGRAMME DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « RESIDENCE LES CAYRETS 2 » A AGDE REALISE PAR la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE :

La S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE sollicite la Communauté d'agglomération, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour garantir les prêts nécessaires aux financements de l'opération «*Résidence Cayrets 2*» située 7 rue du Docteur Van Cao à AGDE (18 logements locatifs sociaux) représentant 2 206 441 € de travaux. Cette garantie sera accordée à hauteur de 75 % du montant total des emprunts de 1 679 393 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts 1 259 544,75 € répartis ainsi :

N°41.→ 233 482,50 € représentant 75 % de 311 310 € en prêt PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb -point de base- (soit à titre indicatif 2,25 % - 0,20 = 2,05 %).

N°42.→ 81 075 € représentant 75 % de 108 100 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb -point de base- (soit à titre indicatif 2,25 % - 0,20 = 2,05 %).

N°43.→702 747,75 € représentant 75 % de 936 997 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb -point de base- (soit à titre indicatif 2,25 % + 0,60 = 2,85 %).

N°44.→ 242 239,50 € représentant 75 % de 322 986 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb -point de base- (soit à titre indicatif 2,25 % - 0,60 = 2,85 %).

GARANTIE D'EMPRUNT DU PROGRAMME DE 60 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « MACROLOT 2B ZAC du CAPISCOL 2 » A AGDE REALISE PAR HERAULT HABITAT (VEFA) :

L'OPH HERAULT HABITAT sollicite la Communauté d'agglomération, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour garantir les prêts nécessaires aux financements de l'opération «*Macrolot 2 B ZAC du Capiscol*» située 2 rue Ischia à AGDE (60 logements locatifs sociaux) représentant 7 450 132,39 € de travaux. Cette garantie sera accordée à hauteur de 25 % du montant total des emprunts de 5 367 007 €. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts 1 341 751,75 € répartis ainsi :

N°45.→ 277 301,50 € représentant 25 % de 1 109 206 € en prêt PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,75 %-0,20 % = 1,55 %]

N°46.→ 61 054,50 € représentant 25 % de 244 218 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,75 %-0,20 % = 1,55 %]

N°47.→ 822 345,75 € représentant 25 % de 3 289 383 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,75 %+0,60 % = 2,35 %]

N°48.→ 181 050 € représentant 25 % de 724 200 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,75 %+0,60 % = 2,35 %]

URBANISME

N°49.→ ADHESION DE SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS : convention entre la CAHM et la commune

Par courrier en date du 21décembre 2012, monsieur le Préfet de l'Hérault a informé la commune de Saint-Pons de Mauchiens que le DDTM (ex DDE) n'assurera plus les missions d'instruction des dossiers d'Urbanisme de la commune

après le 30 juin 2013. En conséquence, cette dernière souhaite adhérer au Service Application du Droit des Sols de la Communauté d'agglomération.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur cette adhésion (qui donne lieu à un transfert de charge de 2 701 € en année pleine (pour 2012 : 2 025 €) approuvé par la CLETC du 7 février 2013) et à autoriser monsieur le Président à signer la Convention de mise à disposition du Service ADS pour instruire les demandes d'autorisation d'occuper le sol sur la commune de Saint-Pons de Mauchiens. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer.

PLANIFICATION & AGRICULTURE

N°50. → HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBÉRY : lancement du Dossier de Consultation des Entreprises et demandes de subventions

Par délibération en date du 24 janvier 2011, le Hameau agricole de Saint-Thibéry a été reconnu d'Intérêt communautaire. Le projet situé au lieu-dit « Le Petit Séverac » à l'Ouest de la RD 13 (Agde-Pézenas) et au Nord de la D125 (route de Valros) concerne un espace foncier d'environ 27 501 m² qui permet la création de 12 parcelles distribuées par une voirie centrale avec point de retournement. La vocation première de ce Hameau est de permettre aux agriculteurs de construire des bâtiments d'exploitation agricole pour le stockage du matériel agricole et dans certains cas bien précis de construire un bâtiment à usage d'habitation. Réalisé dans le cadre d'une procédure de lotissement avec le dépôt d'un permis d'aménager, une attention particulière a été portée sur l'impact du projet sur le paysage. Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée considérant que le dossier de consultation d'entreprises, estimé à la somme de 564 000,00 € TTC sera composé de 4 lots Lot 1 « Voirie-Pluvial-Eaux Usées – Eaux Potable » ; Lot 2 « Réseaux secs » ; Lot 3 « Portails-clôtures-Gabions » ; Lot 4 « Espaces verts » (plantation, arrosage) et de solliciter toutes les aides possibles pour mener à bien ce projet.

EMPLOI & FORMATION

N°51. → PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAHM AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE D'INSERTION DU CENTRE HERAULT POUR 2013 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS :

La Mission Locale d'Insertion (MLI) du Centre Hérault, structure créée depuis 1999, au terme de la Loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 a pour objet :

- d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information et d'accompagnement ;
- de favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment, pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concernée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- de développer une intervention de proximité facilitant l'information, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

Afin de pérenniser le travail engagé par la MLI du Centre Hérault, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la poursuite de la participation de la Communauté d'agglomération au fonctionnement de la structure pour l'exercice 2013 pour un montant total de 90 727,29 € d'une part, et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention d'objectifs correspondante.

N°52. → DÉTERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE :

Conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres du Conseil communautaire de déterminer le lieu de la *quatrième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2013 prévue le *lundi 27 mai 2013*.